

REUNION DU 29 JANVIER 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-six février à 20 heures, le Conseil Municipal de LAIZE-CLINCHAMPS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ROSE Dominique, Maire.

Présents : Mesdames BAZIRET, BOUILLARD, CHAUMONT, FOUREZ, GODARD, VAHIDA, VAUVERT et Messieurs ACHARD, CHATELIN, CHOUETTE, DEQUAINDRY, JUEL, JUS, MARTIN, PICARD, ROSE, THOMAS

Absents excusés : Mesdames ANNAOUY (pouvoir à M. JUS), POUTREL, ROBIOLLE (pouvoir à Me CHAUMONT) et Messieurs CHYLA et GOUEDARD (pouvoir à M. PICARD)

Absents : Messieurs AUBERT, DRI, GUESNON, VARIN, VAUCLAIR

Mesdames BAZIRET et LEMAZURIER ont été nommées secrétaire de séance.

05/2020 COMPTE DE GESTION 2019 DE LA COMMUNE DE LAIZE-CLINCHAMPS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, le compte de gestion 2019 dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à la comptabilité administrative du budget communal de Laize-Clinchamps.

06/2020 COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DE LA COMMUNE DE LAIZE-CLINCHAMPS

Fonctionnement :

Dépenses	999 136.36 €
Recettes	1 250 473.71 €

Investissement :

Dépenses	325 880.75 €
Recettes	986 012.64 €

Résultats :

> Fonctionnement :

Excédent de l'exercice	251 337.35 €
Excédent de clôture	688 708.43 €

> Investissement :

Excédent de l'exercice	660 131.89 €
Excédent de clôture	94 697.14 €

Hors de la présence de Monsieur ROSE, Maire de Laize-Clinchamps et sous la présidence de Monsieur CHOUETTE, le conseil municipal, vote à l'unanimité le compte administratif 2019 de la commune de Laize-Clinchamps.

07/2020 DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE

Le Maire expose au conseil municipal la répartition des recettes provenant du produit des amendes de police pour les groupements de moins de 10 000 habitants exerçant la totalité des compétences en matière de voies communales, de transports en communs et de parcs de stationnement et les communes de moins de 10 000 habitants ne faisant pas partie de ces groupements. Il propose donc de solliciter une aide du Département au titre de la répartition du produit des amendes de police pour le projet suivant :

Travaux de création, d'aménagement et sécurisation d'un nouvel accès aux habitants du bâtiment dit « Le Couvent ».

Les travaux envisagés permettront d'assurer la sécurité de la desserte de ces habitations en donnant un accès sur la rue des deux fermes qui fut créée en 2008, dans le cadre du lotissement « les Tilleuls ». Cette rue actuellement fermée à la circulation dessert également l'école maternelle, le restaurant scolaire et la garderie construits en 2019. Ces travaux nécessitent :

- de créer des nouveaux accès aux habitations nécessitant, en autres, la mise en œuvre de murs de soutènement
- de sécuriser la proche périphérie de l'école maternelle, de la restauration scolaire et la garderie en installant un dispositif de part et d'autres à ces équipements, pour en limiter l'accès aux secours et aux bus pour les sorties scolaires.

Le coût prévisionnel du projet total est estimé à 37 806€ H.T.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Décide de réaliser les travaux pour un montant prévisionnel de 37 806€ HT
- S'engage à réaliser ces travaux sur l'année 2020 et les inscrire au budget en section investissement
- Autorise le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération susvisée.

08/2020 EFFACEMENT DES RESEAUX « D41A – RUE PAUL LE BRETHON – RUE DU CALVAIRE » CLINCHAMPS-SUR-ORNE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération n°01/2020 du 29 janvier 2020 concernant l'effacement des réseaux D41A- rue Paul le Brethon – rue du Calvaire à Clinchamps sur Orne. Lors de la rédaction de celle-ci, l'imputation est erronée.

Il est donc nécessaire de reprendre une délibération afin d'annuler et de remplacer la délibération n°01/2020.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le dossier établi par le Syndicat Départemental d'Energies du Calvados (SDEC ENERGIE) relatif à l'effacement des réseaux de distribution d'électricité, d'éclairage et de télécommunication, cité en objet.

Le coût total de cette opération est estimé à 74 101.76€

Le taux d'aide sur le réseau de distribution électrique est de 100 %, pour la résorption des fils nus, sur le réseau d'éclairage de 50 % (avec dépense prise en compte plafonnée à 75 € par ml de voirie) et 50 % sur le réseau de télécommunication.

La participation communale s'élève donc à 18 521.33 € selon la fiche financière jointe, déduite des participations mobilisées par le SDEC ENERGIE.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal :

- Confirme que le projet est conforme à l'objet de sa demande,
- Prend acte que les ouvrages seront construits par le SDEC ENERGIE sauf le câblage de télécommunication par Orange, celui-ci restant propriétaire de son réseau et donne permission de voirie pour la réalisation des travaux sur son domaine public routier,
- s'engage à voter les crédits nécessaires en fonction du mode de financement choisi,
- décide du paiement de sa participation soit :
 - x par un fonds de concours (section d'investissement) à l'article 2041582 pour un montant de 18 521.33€
 - Le montant total du fonds de concours ne peut excéder 75 % du coût HT de l'opération. Le reliquat sera à inscrire en fonctionnement.*
- s'engage à verser sa contribution au SDEC ENERGIE dès que les avis seront notifiés à la commune,
- prend note que la somme versée au SDEC ENERGIE ne donnera pas lieu à récupération de TVA,
- s'engage à verser au SDEC ENERGIE le coût des études pour l'établissement du projet définitif en cas de non engagement de la commune dans l'année de programmation de ce projet. Ce coût est basé sur un taux de 3 % du coût total HT, soit la somme de 1 852.54 €,
- Autorise son Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet,

Rapport des commissions :

- Commission communication : Madame VAHIDA remercie tous les membres de cette commission et en particulier Madame BAZIRET pour la mise en page des traits d'union mensuels.

Séance levée à 20 heures 45.